

"LES DÉFIS"

Ci-dessous nous reproduisons pour les épiciers du Canada, sous forme de réduction photographique, les *facsimiles* de deux annonces qui ont paru dans ce journal, le Défi de "Salada" du 15 janvier et l'acceptation de ce Défi par le "Blue Ribbon" le 29 janvier, page 25.

\$500.00 — CINQ CENTS DOLLARS.

Nous estimons que l'AUGMENTATION CHEZ NOUS SEULEMENT de la vente du Thé de Ceylan "**SALADA**" durant l'année écoulée sur nos ventes de 1902 a été plus forte que le commerce total de Thé de n'importe quelle autre maison de gros au Canada, soit dans les Thés en paquets, soit dans les Thés en vrac (bulk).

Si une maison est d'opinion contraire, nous sommes prêts à faire un don de Cinq Cents Dollars — \$500.00 — à n'importe quelle Institution Charitable, si nous avons tort ; la maison contestante devant faire la même chose, si nous prouvons absolument que l'augmentation de notre VENTE SEULE durant l'année écoulée sur l'année précédente a été plus forte que SA VENTE TOTALE, paquets ou vrac (bulk), en 1903. Nous accorderons aux contestants le privilège d'inclure dans leurs ventes les Thés de Ceylan, de l'Inde, de la Chine et du Japon ; de notre part, l'AUGMENTATION EN 1903 DE LA VENTE DU "**SALADA**" SEULEMENT. Les résultats devant être publiés.

"**SALADA**" Toronto et Montréal.

Le Défi Accepté

Et notre argent est prêt.

Nous acceptons le défi de The Salada Tea Co., tel qu'annoncé dans "The Canadian Grocer" du 15 janvier.

Nous avons placé entre les mains des éditeurs de ce journal un chèque au montant de cinq cents dollars, payable à l'ordre de M. Wm. Ince de Perkins, Ince & Co., Toronto. Si la Salada Tea Co., prouve sa prétention, les cinq cents dollars seront versés à telle institution charitable qu'elle pourra nous désigner. Si elle ne peut pas prouver sa prétention, elle versera les cinq cents dollars à l'Hôpital général de Winnipeg.

Le Mérite... un mérite du meilleur aloi...a fait des ventes du

Thé de Ceylan Blue Ribbon

ce qu'elles sont aujourd'hui. Poussez la marque l'Etiquette Rouge. Chaque épicier est notre agent.

Winnipeg. Toronto. Vancouver.

LISEZ CE QUI SUIT :

Il a paru également dans le numéro du 29 janvier de ce journal, page 24, le Défi suivant de Messrs G. F. & J. GALT :

THE CANADIAN GROCER. — Nous remarquons que le dernier numéro de THE CANADIAN GROCER contient une annonce de la Salada Tea Co., de Toronto, dans laquelle elle offre de faire un don de \$500.00 à n'importe quelle institution de charité si l'augmentation de la vente du Thé "Salada" pendant l'année écoulée n'égale pas le total des ventes de Thés de toute autre maison au Canada.

Tout en regrettant cette méthode d'attirer l'attention sur nos affaires, nous ne pouvons pas laisser passer une déclaration de cette nature sans la relever. Si la Salada Co. pense réellement qu'il y a une demande plus forte au Canada en faveur de ses paquets qu'il n'y en a pour le Thé "Blue Ribbon" nous serions heureux de faire vérifier les ventes du "Salada" et du "Blue Ribbon" en 1903, par un comptable enregistré. Si sa décision est en faveur du "Salada", nous paierons toutes les dépenses et nous donnerons \$500.00 à n'importe quelle institution charitable que la Salada Tea Co. nous désignera. Si l'enquête prouve qu'il y a une plus forte vente au Canada (Nous ne faisons pas affaires aux Etats-Unis, de sorte que nous sommes obligés d'exclure ce territoire) de thé "Blue Ribbon" que de "Salada", la Salada Tea Co. devra payer les dépenses de l'enquête et donner \$500.00 à l'Hôpital Général de Winnipeg.

Nous joignons à cette lettre notre chèque au montant de \$500.00 en faveur de Wm. Ince de la Maison Perkins, Ince & Co., Toronto, et nous serons satisfaits, en tant que cela agréera à The "Salada", de confier à M. Ince le soin de s'occuper des détails de l'enquête. Nous consentons également à ce que "THE CANADIAN GROCER" publie les chiffres vérifiés.

G. F. & J. GALT,

Winnipeg, 19 Janv. 1904.

Le chef de la Maison de Messrs Galt étant le Président de la Blue Ribbon Tea Co., les gens du Salada télégraphieront à Messrs Galt comme suit :

G. F. & J. GALT, Winnipeg, Man.

Toronto, 30 janvier, 1904.

Notons que vous acceptez notre Défi publié par le Grocer. Nous acceptons aussi Défi contenu dans votre lettre publiée par le Grocer, et avons remis au Grocer deux chèques de cinq cents dollars chacun. Avons demandé à M. Watt de s'entendre avec M. Ince et de prendre des dispositions pour procéder immédiatement.

P. C. LARKIN & Co.

Et ils ont reçu la réponse suivante :

P. C. LARKIN & Co., Toronto,

Winnipeg, Man., 1er février, 1904.

Heureux que vous ayez l'intention d'accepter notre proposition, télégraphions à Ince aujourd'hui.

G. F. & J. GALT.

Nous, ayant le 26, demandé à M. J. L. Watt, de MM. Watt & Scott, Toronto et Ince, Sr, comme suit :

WILLIAM INCE, Sr, Ecr., En ville,

1er février, 1904.

Cher Monsieur :—Référant au sujet de notre conversation lors de mon entrevue avec vous, samedi, Messrs P. C. Larkin & Co. ont télégraphié à Messrs G. F. & J. Galt qu'ils avaient noté l'acceptation par le Blue Ribbon Tea du Défi publié par The Salada Tea Co. dans THE CANADIAN GROCER et que la Salada Co. acceptait également le Défi publié par MM. Galt dans le dernier numéro du même journal, et Messrs Galt ont télégraphié à Messrs P. C. Larkin & Co en réponse, comme suit : "Heureux que vous ayez l'intention d'accepter notre proposition, télégraphions à M. Ince aujourd'hui."

En vue de ce qui précède et du fait qu'au cours de ma conversation avec vous j'ai mentionné Messrs Clarkson & Cross comme une firme de comptables dans laquelle les deux parties pourraient avoir la plus haute confiance pour faire les enquêtes, et ce nom ayant reçu votre complète approbation, je vous demande maintenant si il vous

plaît d'autoriser cette firme à commencer immédiatement l'enquête sur les deux défis, le défi de "Salada" accepté par le "Blue Ribbon" et l'acceptation par le Salada du défi porté dans la lettre de Messrs Galt ; une copie du CANADIAN GROCER contenant les deux défis devra être remise aux comptables, avec instructions de procéder dans chaque cas suivant les lignes indiquées dans les défis respectifs.

Une prompt réponse obligera,

Votre très respectueux,

Signé :

J. L. WATT.

M. Ince répondit comme suit :

J. L. WATT, ECR., Toronto.

Toronto 2 février 1904.

Cher Monsieur :—Je suis en possession de votre estimée lettre en date d'hier, et en réponse je tiens à dire que je suis obligé de décliner respectueusement de prendre une action quelconque en référence avec la question des ventes des Thés "Salada" et "Blue Ribbon" jusqu'à ce qu'une entente définie soit intervenue entre les deux compagnies.

Le Défi de la Salada Tea Company se lit comme suit :—Nous estimons que l'augmentation chez nous seulement, de la vente du Thé de Ceylan "Salada" durant l'année écoulée sur nos ventes en 1902 a été plus forte que le commerce total de Thé de n'importe quelle autre maison de gros au Canada, soit dans les Thés en paquets, soit dans les Thés en vrac (Bulk).

Cela se rapporte, naturellement, à Salada au Canada seulement ; d'ailleurs, "au Canada" est souligné et est un défi à toutes les maisons de gros au Canada et au Canada seulement, et c'est le défi qu'il me semble que The Blue Ribbon Company accepte. Vous pourriez vous assurer auprès de The Salada Company si mon interprétation est correcte, et s'il en est ainsi, je soumettrai la chose à The Blue Ribbon Company, et verrai si cela est d'accord avec leurs propres vues.

Votre tout dévoué,

Wm. Ince.

Et il reçut la réponse suivante :

WILLIAM INCE, SENIOR, ECR., En ville,

3 février 1904.

Cher Monsieur :—Je reçois votre estimée en date du 2 courant.

La situation semble être qu'un défi a été publié dans THE CANADIAN GROCER par The Salada Co. le 15 janvier et dans les numéros suivants ; que à le page 25 du dernier numéro de THE GROCER, la Blue Ribbon Tea a publié une annonce de son acceptation du Défi publié par The Salada.

Comme nous étions d'accord que Messrs Clarkson & Cross étaient parfaitement acceptables aux deux compagnies pour conduire l'enquête, il semble qu'il n'y ait rien à faire que de leur donner instruction de procéder, et si vous déclinez d'en agir ainsi cela constituerait un défaut et The Salada Company réclamerait le dépôt en faveur de certaines institutions charitables.

La situation paraît être également simple en ce qui concerne le Défi de Messrs Galt publié à la page 24 du dernier numéro du Grocer et que The Salada Co. a accepté, et comme nous sommes d'accord au sujet des comptables, il ne reste rien autre à faire que de faire déposer par vos amis (s'ils ne l'ont pas déjà fait) un autre chèque de cinq cents dollars contre le second chèque de Salada et d'ordonner l'enquête.

Votre très respectueux,

J. L. WATT.

Nous ne voulons pas de discussion. Chaque mot dans les défis et dans leur acceptation est imprimé. Il ne peut pas y avoir de discussion, tout ce qu'il y a à faire maintenant c'est de remettre l'affaire aux comptables agréés et nous attendons de M. Ince qu'il le fasse sans aucune réserve.

"**SALADA**," Toronto et Montréal.